

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-13-02-07

Date de convocation : 7 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre d'élus : 28

Présents : 22

Représentés : 6

Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Salvador-Jean LUDENA, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Didier LOUSSIER, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Magali PRADEL

Absents ayant donné pouvoir : 6

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Roch DOSSOU a donné pouvoir à Salvador-Jean LUDENA

Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Pauline LACLEF

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi d'Attaché Principal Territorial à temps complet permettant de valider l'avancement de grade d'un directeur de service ;

CONSIDERANT que conformément aux articles L.313-1, L.542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications d'emploi et de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) MODIFIE le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

Poste créé	
1	Attaché Principal Territorial à temps complet

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie A et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de de l'article L332-14 du CGFP, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

2) DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 13 février 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

